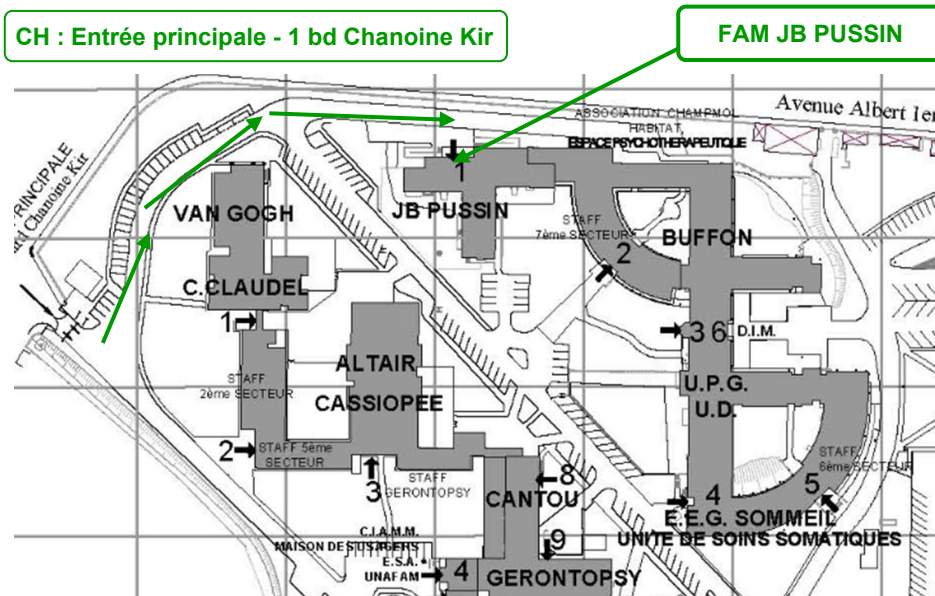


LES PARTENARIATS

- Comité Culturel du CH La Chartreuse,
- Centre Intersectoriel d'Activités à Médiations Multiples (CIAMM),
- Itinéraires Singuliers,
- Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM),
- Entracte Chenôve,
- Espace Socioculturel de l'Acodège.

LE PLAN D'ACCÈS



En autobus : - prendre la ligne 3 – arrêt « CH La Chartreuse - Boulevard Kir »
- prendre la ligne 13 – arrêt « CH La Chartreuse - Boulevard Kir »

Par le tram : - Tram T 1, direction Dijon Gare > Quetigny Centre - arrêt « Dijon Gare »
- Tram T 2, direction Valmy > Chenôve Centre - arrêt « Dijon Gare »

Foyer d'Accueil Médicalisé Jean-Baptiste Pussin

1 Boulevard Chanoine Kir - 21000 DIJON

Le FAM J-B Pussin est une structure médico-sociale d'hébergement et d'accueil temporaire pour handicap psychique dont la finalité est de développer les capacités d'autonomie et de socialisation de la personne.

Le FAM accueille des personnes adultes en situation de handicap psychique. Ces personnes ont toutes un parcours complexe en psychiatrie et présentent un état clinique stabilisé au moment de leur admission. Les pathologies rencontrées sont des états psychotiques et des troubles de la personnalité. Les résidents accueillis ont en effet une stabilité clinique suffisante ne nécessitant pas une présence infirmière et médicale à temps plein.



Secrétariat : 03 80 42 49 81
Cadre socio-éducatif : 03 80 42 49 84

Horaires d'ouverture : tous les jours



LES MISSIONS

- Développer les capacités d'autonomie et de socialisation de la personne,
- Accompagner les résidents dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets personnalisés,
- Envisager quand cela est possible l'installation en appartement ou orientation des résidents vers d'autres structures en fonction de l'évolution de la situation de la personne et de son projet personnalisé.

LE PROJET PERSONNALISÉ

Conformément à la loi 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le FAM J-B Pussin assure aux résidents un accompagnement personnalisé. Le projet personnalisé est un document définissant l'accompagnement professionnel, social, médico-social et médical.

LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Il s'agit d'un accompagnement socio-éducatif et thérapeutique :

- Accompagnement dans les actes de la vie courante afin de développer et de maintenir l'autonomie,
- Accompagnement dans toutes les démarches de la vie sociale,
- Programmes d'accompagnement à la santé,
- Temps d'accompagnements individuels et collectifs avec des activités multiples en lien avec le projet personnalisé du résident,
- Activités thérapeutiques et/ou socio-éducatives : gymnastique douce, équithérapie, atelier esthétique, cuisine, musique, cinéma, marche, médiation animale, vélo, relaxation, randonnée, atelier écriture, jeux éducatifs, jardinage, atelier photos et vidéos, journal, sorties culturelles, séjours vacances, etc.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au Foyer d'Accueil Médicalisé :

- L'usager doit être âgé de 18 ans et bénéficier d'une orientation MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) FAM Handicap Psychique.
- Un dossier d'admission type, accompagné d'un certificat médical, doit être adressé au Foyer d'Accueil Médicalisé. Il peut être demandé au secrétariat de la structure, être motivé et signé par l'usager demandeur,
- Une Commission d'Admission se réunit afin d'étudier les dossiers et de statuer sur les admissions,
- Le résident effectue un séjour temporaire (de 6 mois) afin d'évaluer le niveau d'autonomie requis pour intégrer le foyer,
- Si le bilan de cette période est positif, il est alors inscrit sur la liste d'attente.
- Des séjours de courte durée (un mois) sont possibles. Ils sont destinés à soutenir les familles et les aidants, Il s'agit alors d'un séjour de rupture (nécessité de mise à distance temporaire de l'environnement de vie habituel),
- L'institution demandeuse s'engage à reprendre la personne en cas de comportement instable et/ou inadapté à une prise en charge en foyer.

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le FAM J-B PUSSIN accueille 20 résidents.

L'ÉQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est constituée des catégories professionnelles suivantes :

- Médecins psychiatres,
- Psychologues,
- Cadre socio-éducatif,
- Assistante Médico-Administrative (AMA),
- Infirmiers diplômés d'État,
- Aides-soignantes,
- Éducatrice spécialisée,
- Aides Médico-Psychologiques (AMP),
- Accompagnant Éducatif et Social (AES),
- Veilleurs,
- Agents des services hospitaliers.